Investissement dans l'art : comment la loi Aillagon garantit vos arrières

L'une des plus grandes craintes des chefs d'entreprise lorsqu'ils envisagent d'acquérir une œuvre d'art réside dans sa revente. En finance, cela s'appelle le "risque de liquidité". Pourtant, les entreprises les mieux informées utilisent le mécénat et la loi Aillagon pour effacer purement et simplement ce risque, transformant un achat perçu comme incertain en un investissement ultra-sécurisé.

Il est légitime d'hésiter avant d'immobiliser de la trésorerie dans une photographie d'art ou une sculpture. La question qui revient systématiquement est la suivante : "*Et si, dans 5 ans, je ne trouve aucun acheteur pour mon œuvre ?*". C'est exactement ici qu'intervient la puissance du mécanisme fiscal français.

Le don à un musée comme "assurance tous risques"

La loi Aillagon permet aux entreprises de déduire de leurs impôts 60 % de la valeur d'une œuvre lorsqu'elles en font don à une institution

…